

Je suis opposé à ce projet éolien dont l'étude d'impact est insincère et truffée de mensonges et erreurs.

Par exemple, pour justifier le choix de la « variante 4 » parmi les variantes proposées, le promoteur prétend :

4.3.3 Justification de la variante retenue

La définition des 4 variantes du projet a fait l'objet d'une importante concertation à la fois avec la commune de Cernay, les riverains, les propriétaires et exploitants concernés, mais également avec les différents experts travaillant sur le projet.

Le choix de la variante finale est le fruit d'un compromis, qui intègre les éléments de synthèse de chaque thématique analysée, mais également le choix des élus de la commune.

Pour la thématique Paysage, la variante 4 apparaît plus appropriée. En effet, celle-ci présente l'avantage d'être limitée en nombre d'éoliennes et d'avoir une emprise visuelle horizontale plus réduite. De plus, son organisation en deux rangées permet de respecter l'axe anthropique formé par la RD73 et la voie verte, ce qui lui assure une meilleure insertion paysagère.

Enfin, l'implantation permet de s'écarter au moins de 50° de l'église de Doussay et de ne pas créer de surplomb sur le monument.

La variante 3 serait une variante potentielle pour le projet de Cernay. En revanche, la hauteur des aérogénérateurs étant de 30 mètres de plus par rapport à la variante 4, cela induit des effets de surplomb majorés, notamment sur la voie verte.

En concertation avec les élus locaux fin 2021, le choix s'est donc porté sur la variante 4.

Au vu des éléments listés dans le tableau ci-dessus, la variante n°4 constituée de 4 machines de 150 m disposées en deux rangées apparaît comme étant l'option d'implantation de moindre impact sur l'environnement ; elle a donc été retenue. Ses caractéristiques détaillées (dimensions et localisation des différents aménagements, étapes de la construction, production estimée, etc.) sont présentées dans le prochain chapitre.

Tous les éléments mentionnés par le promoteur quant aux critères qui ont conduit à choisir cette variante sont totalement fantaisistes.

1 – Parce que les interprétations sont totalement erronées et infondées

2 – Parce que c'est la Mairie de Cernay qui a exigé qu'il y ait au maximum 4 éoliennes et au maximum de 150m en raison de la proximité du village.

3 – Parce que le positionnement des éoliennes n'a été décidé qu'en fonction de la maîtrise foncière obtenue.

Au vu de telles affabulations, les 616 pages de cette étude d'impact laissent présager de sacrées fourberies, approximations et mensonges.

Pour ces raisons, merci de rendre un avis défavorable.